



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE GESTION DES COMPETITIONS

REUNION DU 19 DECEMBRE 2024

Présidence : Norman Saivet

Participant : Pierrick Catoire, Laurent Marandel, Céline Mode, Bertrand Gaudriller, Thomas Poulain.

Excusés : Christophe Rouyer, Stéphane Czwakiel. Jean-Marie Wiehl.

Le dernier PV est approuvé par la Commission.

FORFAIT COUPE

Du 15 Décembre 2024
Coupe Chauvin
Match n°30071021
CAILLOT / AVIZE GRAUVE

La commission prend connaissance du mail d'Avize Grauve l'informant de son forfait pour le match en référence.

En conséquence, la commission décide de donner match perdu par forfait à l'équipe d'Avize Grauve en application de l'article 159/4 des RG de la FFF et homologuera les délais d'appel écoulés, le résultat suivant :

Caillot (3 buts)_ Avize Grauve (0 but)
En application de l'article 27.1 des RP de la LGEF

Droits administratifs de 50€ pour le 1^{er} forfait au débit du club d'Avize Grauve.
Caillot qualifiée pour le prochain tour.

MATCH ARRETE

Du 08 Décembre 2024
Séniors Féminines à 11
Match n°29535537
OLYMPIQUE REIMSE / CHARLEVILLE MEZIERE

La commission prend connaissance de la décision de la Commission de Discipline du 12 Décembre 2024 pour le match en référence.

En conséquence, la commission décide de faire rejouer le match à une date ultérieure avec un arbitre officiel.

MATCH NON JOUE

Du 08 DECEMBRE 2024
SENIORS D2 GROUPE A
Match n°29008384
OLYMPIQUE FC/PLEURS

La commission prend connaissance du rapport de l'arbitre Monsieur Plistat David l'informant que le terrain en herbe n'était pas tracé. Seul celui-ci était disponible car les autres terrains étaient déjà occupés par des autres rencontres.

Après avoir demandé des explications à la ville de Reims, celle-ci n'a pas pris en compte la demande du District pour ce match qui était inversé.

En conséquence, la commission décide de faire jouer le match à une date ultérieure sur le terrain de Pleurs.

HOMOLOGATION DE RESULTAT

Du 27 OCTOBRE 2024
SENIORS D3 GROUPE C
Match n°29009283
SOMSOIS / COMPERTRIX

La commission prend connaissance du procès verbal de la Commission Départementale de l'Arbitrage paru le 11 Décembre 2024 qui déboute l'équipe demanderesse Somsois de sa demande. Donc la commission homologue le résultat acquis sur le terrain.

Somsois (4 buts)_ Compertrix (5 buts)
En application de l'article 27.1 des RP de la LGEF

MONTEES-DESCENTES

Catégorie U18 D1

Montées en Inter District U18 : St Martin la Veuve, Bétheny FC, Vitry FC

Descente de D1 à D2 : Courtisol

Les autres équipes sont maintenues en D1.

Catégorie U18 D2

Montée de D2 à D1

Poule A : Vallée de la Suippe

Poule B : Côte des Noirs

Poule C : Argonne

Meilleur 2^{ème} : Witry les Reims

Toutes les autres équipes sont maintenues en D2.

Catégorie U15 D1

Montées en Inter District : Oiry, Witry les Reims, Côte des Blancs.

Descente de D1 à D2 : Epernay, ASPTT Châlons, Muizon

Les autres équipes sont maintenues en D1

Catégorie U15 D2

Montée de D2 à D1 : Tinquieux, Murigny, Montmirail, Courtisol

Toutes les autres équipes sont maintenues en D2.

TIRAGE DES DIFFERENTES COUPES

La réunion de ce jour a pour objet le tirage du prochain tour de la Coupe Néotec qui aura lieu le **19 Janvier 2024**.

Club recevant

Witry Les Reims

Esperance Rémoise

Club visiteur

Reims Christo

Sud Champagne AS ou Tinquieux Champagne FC

Exempts : Murigny, St Brice Courcelles, Epernay RC, Cormontreuil, Côte des Blancs, Fagnières, Sermaize, Pontfaverger, Mourmelon ou Viennois, Sezanne SC, Reims Ste Anne, Neuville Jamin, Côteaux Sud, Esternay, Betheny, Châlons ASPTT , Cernay.

La réunion de ce jour a pour objet le tirage du prochain tour de la Coupe Loxam Access U18 qui aura lieu le **22 Février 2024**.

Club recevant

Vertus

Club visiteur

Cernay Berru

Exempts : Avize, Cormontreuil, Sezanne, St Martin , Vitry FC , Courtisol, Dormans.

La réunion de ce jour a pour objet le tirage du prochain tour de la Coupe Groupama U15 qui aura lieu le **23 Février 2024.**

Club recevant

ASPTT Châlons
Tingueux
Montmirail
Côte des Blancs
Oiry

Club visiteur

Muizon
Witry les Reims
Epernay
Fagnières
Betheny

Exempts : Châlons FCO, Neuville Jamin, Argonne

Prochaine réunion le 16 Janvier 2025 à 17h30.

PROCEDURE D'APPEL

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 du RG de la FFF) et ce, dans les délais de deux jours Challenge et diverses coupes à compter du lendemain de la publication sur le site internet du District Marne ([http : //marne.fff.fr](http://marne.fff.fr)) et dans le délais de sept jours pour le Championnat à compter du lendemain de la publication sur le site internet du District Marne ([http : //marne.fff.fr](http://marne.fff.fr)), par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale du District Marne 8 rue Henri Dumant 51200 Epernay ou par voie électronique : competitions@marne.fff.fr

Le Président



N. SAIVET

Le Secrétaire



C.MODE